

**COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2022****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 MAI 2022**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres élus	: 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 18
Date de convocation	: 9 Mai 2022
Date d'affichage de la convocation	: 9 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire de Domancy.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Michel MEDICI, Marie-Paule MOULIN, Christian CHALLAMEL, Sabine SOCQUET-CLERC, Philippe LUX, Jean-Paul MUGNIER, Philippe PERNAT, Steve CHALLAMEL, Florent MARQUET, Caroline SEIGNEUR, Richard MELENDEZ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Fabienne PEDERIVA, Christine BIBOLLET, Pascale DEDIEU, Ivane BUISSON, Pascale DESCHODT, Natacha JACQUEMET et Alain LIONS.

POUVOIRS :

- Madame Fabienne PEDERIVA a donné pouvoir à Madame Sabine SOCQUET-CLERC
- Madame Pascale DEDIEU a donné pouvoir à Madame Marie-Paule MOULIN
- Madame Ivane BUISSON a donné pouvoir à Monsieur Michel MEDICI
- Madame Pascale DESCHODT a donné pouvoir à Monsieur Serge REVENAZ
- Madame Natacha JACQUEMET a donné pouvoir à Monsieur Christian CHALLAMEL
- Monsieur Alain LIONS a donné pouvoir à Madame Caroline SEIGNEUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Paule MOULIN a été désignée comme secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Communication ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque.

Les points du jour donnant lieu à décision ont été adoptés après délibération par vote à main levée.

FINANCES – Budget primitif 2022 – Modification - Vote du BUDGET PRINCIPAL - DEL 2022 036

Vu la délibération DEL 2022 020 du 16 mars 2022 concernant l'approbation du budget principal de la commune,

Le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'un problème d'écriture d'ordre a été constaté.

Les numéros d'imputation étaient erronés.

Il est proposé aux conseillers le nouveau principal suivant :

RECETTES de FONCTIONNEMENT	BP
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	295 940.35 €
013 – Atténuations de charges	25 000.00 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	186 659.65 €
73 – Impôts et taxes	1 883 500.00 €
74 – Dotations, subventions et participations	190 800.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	14 000.00 €
77 – Produits exceptionnels	6 000.00 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	0.00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 601 900.00 €

DÉPENSES FONCTIONNEMENT	BP
011 – Charges à caractère général	752 300.00 €
012- Charges de personnel et assimilés	816 100.00 €
014 – Atténuations de produits (reversement fiscalité)	194 800.00 €
042 – Opérations d'ordre (amortissements)	26 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	275 700.00 €
66 – Charges financières	23 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	4 000.00 €
022 – Charges imprévues (fonctionnement)	10 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	500 000.00 €
TOTAUX	2 601 900.00 €

RECETTES INVESTISSEMENT	BP
001 - Solde d'investissement reporté (excédent)	1 462 881.56 €
021 - Virement de la section d'investissement	500 000.00 €
024 - Cessions d'immobilisations	0.00 €
040 - Opérations d'ordre (amortissements)	26 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	4 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	780 260.00 €
13 - Subventions d'investissement	270 107.00 €
23 - Immobilisations en cours	0.00 €
TOTAUX	3 043 248.56 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT	BP
020 - Dépenses imprévues (investissement)	10 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	4 000.00 €
10 - Reversement taxes d'aménagement	5 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	85 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	60 280.00 €
21 - Immobilisations corporelles	663 922.96 €
23 - Immobilisations en cours	2 215 045.60 €
TOTAUX	3 043 248.56 €

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Entendu ce qui précède,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,
- APPROUVE les crédits inscrits au budget principal pour l'exercice 2022, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus

ANIMATION – APPROBATION DU PEDT - DEL 2022 037

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L.551-1 et R.551-13 ;

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et notamment son article 66 ;

VU le décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

VU la circulaire interministérielle du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire ;

VU le projet de PEDT de la commune de Domancy ;

Considérant que le projet éducatif de territoire est un document contractuel - entre l'État et les collectivités - qui organise les temps scolaires et périscolaires ;

Considérant que le PEDT doit permettre de développer sur la commune une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes ;

Considérant que la commune souhaite proposer des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui ;

Le rapporteur présente à l'assemblée délibérante les grandes lignes du Projet Éducatif Territorial (PEDT)/ Plan Mercredi.

Il est destiné aux enfants et se veut cohérent entre temps scolaires, extra ou périscolaires ou temps familiaux.

Le PEDT / Plan mercredi et la convention attenante sont établis pour une durée de 3 ans. Ils peuvent faire l'objet d'avenants annuels.

Cet engagement contractuel sera ensuite soumis à l'approbation et signature du Préfet de la Haute-Savoie, du DASEN par délégation du Recteur et de la CAF 74.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et les discussions ouvertes sur le sujet,
- Après en avoir délibéré,
- Par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS
- Approuve la mise en place du PEDT
- Approuve l'adhésion au plan mercredi
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au PEDT et au plan mercredi
- Abroge à compter du 1^{er} septembre 2022, les délibérations DEL 2017 043 du 26 octobre 2017 et du DEL2018 055 du 12 décembre 2018 relatifs à aux participations financières des centres aérés

Madame Caroline SEIGNEUR demande si la commission a pensé à la possibilité d'un pique-nique préparé par les parents, pour les mercredis seulement. Cette solution aurait sans doute permis une diminution du coût de la prise en charge, (pas de réception repas en provenance du lycée, pas de réchauffe, pas de service à table, pas de plonge, moins de ménage.....)

Madame Marie-Paule MOULIN explique les parents ne sont pas favorables à ce type de restauration dans la durée.

Monsieur Christian CHALLAMEL rajoute qu'il est difficile de prévoir des repas froids en hiver.

Monsieur Steve CHALLAMEL souhaite connaître le coût projet ? Il rappelle qu'il avait demandé une présentation financière plus lisible de ce PEDT. Combien de personnes prévoit-on pour ce plan, animation ?

Monsieur le Maire précise que le coût du projet s'élève à 80.000 € de frais de fonctionnement pour environ 30 à 40 enfants.

Madame Marie-Paule estime qu'il est difficile de prévoir le nombre exact d'enfant.

Madame Valérie SOCQUET explique que plusieurs rencontres ont eu lieu avec les associations de Domancy. Le but est de faire découvrir le tissu associatif aux enfants.

Madame Marie-Paule MOULIN remercie les associations qui ont participé aux réunions.

Madame Caroline SEIGNEUR fait remarquer que lors de la mise en place des TAP (temps d'accueil périscolaire), des associations avaient répondu à l'appel de la mairie mais que les parents n'avaient pas forcément adhéré.

Monsieur Steve CHALLAMEL souhaite connaître le montant des subventions accordées par la région, le département.

Madame Marie-Paule MOULIN indique qu'il y a seulement une participation de la CAF. On ne connaît pas encore le montant.

Monsieur Steve CHALLAMEL demande si des investissements seront à réaliser l'année prochaine.

Madame Marie-Paule MOULIN répond que non.

Madame Caroline SEIGNEUR demande si un bilan annuel sera établi ?

Monsieur le Maire répond que oui.

Madame Caroline SEIGNEUR demande les activités seront payantes ou gratuites ?

Madame Marie-Paule MOULIN précise que les activités seront gratuites.

ENFANCE – TARIFICATION DES SERVICES PÉRISCOLAIRES - DEL 2022 038

Rapporteur : Marie-Paule MOULIN

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DEL2020 097 du 04 décembre 2020 fixant les tarifs de la garderie scolaire ;

En raison de l'accroissement des charges liées au fonctionnement des services périscolaires, il est proposé de revaloriser les tarifs dans les conditions décrites ci-dessous. La révision des tarifs s'appliquera à partir de la rentrée scolaire 2022/2023.

RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

QUOTIENTS FAMILIAUX	RESTAURATION SCOLAIRE	HEURE DE PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR lundi, mardi, jeudi, vendredi	GARDERIE 11h30 à 12h15	GOUTER	P.A.I.
0 à 750	4,50 €	2,30 €	1,50 €	0,50 €	2,00 €
751 à 1100	4,90 €	2,60 €		0,70 €	
1101 à 1400	5,90 €	3,20 €		0,80 €	
1401 et plus	6,05 €	3,60 €		1 €	

Pour toutes réservations non effectuées, l'enfant sera accepté mais le coût du service sera majoré de 100%.

Garderie : toute heure commencée est facturée (pas de facturation au ¼ d'heure ou à la ½ heure)

ACCUEIL MERCREDI ET PETITES VACANCES SCOLAIRES

QUOTIENTS FAMILIAUX	JOURNÉE (sans repas)	½ Journée matin ou après-midi (sans repas)	Repas
0 à 750	9 €	6 €	4,50 €
751 à 1100	11 €	8 €	4,90 €
1101 à 1400	14 €	10 €	5,90 €
1401 et plus	18 €	12 €	6,05 €
Tarif extérieur Domancy	22 €	18 €	8 €

Le rapporteur précise qu'il ne sera pas appliqué le tarif extérieur pour le personnel communal.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et les discussions ouvertes sur le sujet,
- Après en avoir délibéré,
- Par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE
- Approuve la tarification des services périscolaires,
- Charge Monsieur Le Maire d'informer les familles et de procéder à l'exécution administrative et financière de ces dispositions.

Madame Marie-Paule MOULIN précise que les quotients familiaux ont été retravaillés.

Monsieur Steve CHALLAMEL demande si un regard a été porté sur les tarifs des communes voisines

Madame Marie-Paule MOULIN que Oui.

ENFANCE – APPROBATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ENFANCE - DEL 2022 039

Rapporteur : Marie-Paule MOULIN

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DEL2019 030 du 05 juin 2019 ;

Considérant la nécessité de procéder à la mise jour règlement de fonctionnement du service enfance pour un meilleur fonctionnement des accueils périscolaires et des accueils de loisirs ;

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire et de la mise en place du PEDT, il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement du service enfance.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et les discussions ouvertes sur le sujet,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,
- Approuve le nouveau règlement de fonctionnement du service enfance qui sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2022/2023
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

QUESTIONS À L'ÉTUDE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à la dissolution de Savoie Harmonica, un don a été fait au profit de la commune. Le Conseil Municipal adresse ses remerciements aux deux nouvelles associations.

Madame Marjorie PAGET sollicite les élus non encore inscrits pour la tenue des bureaux des élections et de dépouillement pour les deux tours des Législatives.

Madame Caroline SEIGNEUR propose de changer le jour de la tenue des Conseils municipaux. Monsieur Alain LIONS étant retenu par d'autres obligations les mardis soirs, il ne peut pas assister aux séances du Conseil municipal.

Madame Caroline SEIGNEUR intervient concernant la construction de la halle de la Tour Carrée, et suggère que la liaison abritée prévue entre le four et le parking des élus soit retirée du projet pour des raisons de sécurité. En effet, ce lieu recevant du public, il faut que les accès soient facilités en cas d'intervention des pompiers ou autres...

Madame Sabine SOCQUET-CLERC informe la tenue d'un concert organisé par la batterie fanfare le samedi 28 mai 2022 à 19h30 (parking de l'église). Une rose sera offerte par la municipalité à toutes les mamans.

Madame Sabine SOCQUET-CLERC fait remarquer que lors de la cérémonie du 08 mai, il y avait peu d'élus présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance composée des délibérations numéros 2022 036 à 2022 039 est levée à 19 heures.

N°	Domaine	Sujet
036	FINANCES	Fiscalité – Modification BP
037	ANIMATION	Approbation du PEDT
038	FINANCES / ANIMATION	Approbation des tarifs du service périscolaire
039	ANIMATION	Approbation du règlement du service enfance